

14 mai 2020

MASQUES **DISTRIBUTION LE 21 MAI**

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a commandé 120 000 masques pour ses habitants et ses agents. La distribution aura lieu jeudi 21 mai dans 22 lieux de proximité.

En avril, la Ville a commandé 120 000 masques textiles, lavables et réutilisables. « *C'est un masque en tissu, réalisé par une entreprise française et répondant aux normes en vigueur. Il est lavable, avec des lanières ajustables à toutes les morphologies, et plus pratiques pour les appareils auditifs* », affirme Benoît Arrivé.

Pour les seniors des résidences-autonomie, les personnes des lieux d'hébergement collectif comme le CHRS Le Cap, l'ACAIIS, l'association Femmes..., et les bénéficiaires du service de maintien à domicile, la Ville assurera une distribution sur place à partir de vendredi.

Pour les personnes en affection longue durée, la distribution se fera à partir du mercredi 20 mai au sein des pharmacies. Les personnes concernées pourront retirer leur masque **sur présentation d'un courrier ou d'un mail de la CPAM** qui devrait arriver à partir de ce vendredi : « *pour ces personnes fragiles, il nous semblait important que la distribution puisse avoir lieu en tête-à-tête avec un professionnel qui conseille et explique les bons gestes pour mettre son masque. À partir du 20 mai, avec leur courrier ou mail de la CPAM, elles pourront se rendre chez leurs pharmaciens et pharmaciennes que je remercie pour leur aide précieuse dans cette opération* ».

Jeudi 21 mai, la Ville assurera la distribution à destination du grand public. Vingt-deux sites ont ainsi été retenus, chacun desservant un secteur de Cherbourg-en-Cotentin. Chaque foyer a reçu ou va recevoir jusqu'au 20 mai un courrier explicatif.

La distribution s'effectuera :

- De 9h à 14h pour les personnes ayant une adresse avec un numéro pair
- De 14h à 19h pour les adresses avec un numéro impair

Une seule personne par foyer est invitée à se déplacer. Il est demandé de se munir d'un justificatif de domicile (papier ou dématérialisé) et de la pièce d'identité de chaque personne de plus de 11 ans vivant au sein du foyer (ou du livret de famille).

La remise des masques sera assurée dans le respect des mesures barrières par des agents municipaux et des élus formés. *« Pour le grand public, il y a un besoin de pédagogie, souligne Frédéric Bastian. Je croise dans la rue des personnes avec leur masque sous le nez, sous le menton ou sur la tête... Ce qu'il ne faut absolument pas faire. Les bénévoles de la Croix-Rouge, de la Protection Civile et de l'Association de Sauvetage et d'Education à la Sécurité (ASES) de Cherbourg-en-Cotentin seront donc présents pour expliquer comment bien mettre son masque et rappeler les gestes barrières ».*

Pour ceux qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer, il est possible de faire une procuration sur feuille simple à la personne de leur choix. Cette dernière pourra se rendre sur le lieu de retrait, munie de la carte d'identité de la ou les personnes qu'elle représente.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire de procuration, il faut appeler le C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin au 02 33 01 50 60.